

# Devoirs Faits



A partir du lundi 16 septembre 2019

## Le dispositif « DEVOIRS FAITS »

sera proposé aux élèves volontaires du collège Jean Moulin.

- Les élèves qui le souhaitent pourront faire leurs devoirs avec l'aide d'un adulte du collège (professeur, assistant d'éducation, assistante pédagogique, intervenant extérieur).
- Les séances ont lieu tous les jours sur les heures de permanence de 8h à 16h30 et tous les lundi, mardi et jeudi de 16h30 à 17h30.
- Si vous souhaitez que votre enfant bénéficie de cet accompagnement, il vous suffit de retourner le bordereau ci-dessous à Mme Chassagne qui coordonne le dispositif.



A remettre à au professeur principal au plus tard le mercredi 11 septembre 2019.

Mme, M. \_\_\_\_\_ responsable de

l'enfant \_\_\_\_\_ classe : \_\_\_\_\_

- ne souhaite pas qu'il participe au dispositif « devoirs faits »
- souhaite qu'il participe au dispositif « Devoirs Faits ». De fait, je coche sur le tableau ci-dessous les créneaux auxquels il participera. Le collège vous confirmera les créneaux définitifs.

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
8h - 9h					
9h - 10h					
10h - 11h					
11h - 12h					
13h30 - 14h30			////////		
14h30 - 15h30			////////		
15h30 - 16h30			////////		
16h30 - 17h30			////////		////////

L'élève est volontaire, s'engage à être présent pendant les créneaux choisis et à avoir un comportement compatible avec son travail et la sérénité des autres élèves. Son planning pourra être révisé à la demande de la famille ou sur proposition du professeur principal.

Toute absence devra être justifiée par écrit.

Tout arrêt du dispositif devra être fait par écrit. Sans courrier de la famille, l'inscription est reconduite au 2<sup>ème</sup> trimestre puis au troisième trimestre.

À \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

signature